Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260427-2026_04_10-DE

Délibération n°2026-04-10

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
22/04/2026
Date d'affichage :
22/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 27 avril à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absentes excusées : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET) et Sabine MARTIN (donne procuration à Hervé LANOE)

Secrétaire de séance : Magalie GUIMARD

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le marché à bons de commande relatif à la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assure la coordination et auquel la commune de Saint-Julien était adhérente est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Ce marché sera relancé par l'Agglomération au cours du 2e semestre 2026.

Saint-Brieuc Armor Agglomération, en tant que coordonnateur du groupement, assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre, pour les besoins qui lui sont propres, passera ensuite commande et gèrera l'exécution de son marché.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, panneaux temporaires et panneaux directionnels).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordinateur,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Magalie GUIMARD